

BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 1er FEVRIER 2022 À 18H00,

Au siège de GRAND LAC

Présents:

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT

CHINDRIEUX

DRUMETTAZ-CLARAFOND ENTRELACS

MERY MOUXY RUFFIEUX SAINT OFFENGE SAINT OURS

SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE

TRESSERVE VIONS VOGLANS Renaud BERETTI Michel FRUGIER Nicolas MERCAT Edouard SIMONIAN Jean-Claude CROZE Marie-Claire BARBIER

Danièle BEAUX-SPEYSER

Jean-François BRAISSAND Nathalie FONTAINE Laurent FILIPPI Olivier ROGNARD Bernard GELLOZ Louis ALLARD

Gérard DILLENSCHNEIDER Jean-Claude LOISEAU Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Yves MERCIER

Pouvoir de B. TOUGNE-

Pouvoir de Daniel CLERC

PICAZO

Absents excusés :

BOURDEAU
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
MOTZ
PUGNY-CHATENOD
SERRIERES-FN-CHAUTAGNE

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE VIVIERS-DU-LAC Jean-Marc DRIVET
Thibaut GUIGUE
Bruno MORIN
Nicolas JACQUIER
Florian MAITRE
Daniel CLERC

Bruno CROUZEVIALLE Brigitte TOUGNE-PICAZO Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX Laurent LAVAISSIERE Olivier VERDENAL Christophe TOUZEAU Eline QUAY-THEVENON Directeur de cabinet

Directeur général adjoint des services

Directeur Financier Directeur Pôle Eaux

Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 janvier 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 17 présents et 19 votants (présents et représentés). Nathalie FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°:9

Année : 2022

Exécutoire le : 0 8 FEV. 2022

Affichée le : 0 8 FEV. 2022

Visée le : 0 8 FEV. 2022

DEPLACEMENT

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le secteur sud des aménagements cyclables Délibération corrective précisant le montant de subvention sollicité auprès de la préfecture de Savoie

Monsieur le président rappelle que le développement d'infrastructures cyclables, notamment structurantes, est un des enjeux majeurs du mandat.

Le projet vise à relier de façon sécurisée pour les modes actifs les deux plus grandes zones d'activités du territoire, à savoir Hexapôle et Technolac. Ce projet a également pour objectif de sécuriser la route départementale entre les 2 giratoires (Les Mottets et l'aéroport), qui permettra un accès direct en site propre à Voglans et à Grand Chambéry.

Ces aménagements sont en cohérence avec la suppression du passage à niveau 18 du Viviers-du-Lac et avec la création d'un giratoire au centre-ville de la commune.

Le projet commence à Hexapôle, où la voie verte se raccorde à l'existante, puis connecte ensuite la commune du Viviers-du-Lac en contournant la route départementale 17, qui ne peut être aménagée avec des infrastructures cyclables sécurisées.

Ces aménagements pour les modes actifs constituent un axe structurant du schéma cyclable 2021 de Grand Lac, voté le 26 octobre 2021. Le montant des travaux est estimé à 1 094 680 € HT.

Le Département a annoncé une subvention de 30% des axes structurants (soit 328 404 €). Il est proposé de demander 40% de subvention à la DSIL, soit 437 872 €. Le reste à charge pour Grand Lac serait donc de 328 404 €.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention à la DSIL, et le cas échéant, auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport :
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de subvention à la DSIL

Délégués en exercice : 33

- Présents ou représentés : 19
- Votants: 19
- Pour: 19
- Contre: 0
 Abstentions: 0
- Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 1er février 2022

Le Président, Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour le secteur sud des aménagements cyclables - Délibération corrective précisant le montant de subvention sollicité auprès de la préfecture de Savoie

Date de transmission de l'acte :

08/02/2022

Date de réception de l'accusé de

08/02/2022

réception :

Numéro de l'acte :

d4027 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20220201-d4027-DE

Date de décision :

01/02/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.1. Demandes de subventions